

NOUVELLES ET RÉFÉRENCES

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'APSECC
ASSOCIATION PROTECTION SOCIALE ET CAISSE DES CULTES

N°118
JUILLET 2009

APSECC
solidarité

PAR-DESSUS TOUT, LA SOLIDARITÉ !

ECHOS DE
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE PAGE 3

VOUS ÊTES BIEN
À L'APSECC PAGE 6

VIE DES
SECTIONS PAGE 13

Ordonnance du 4 octobre 1945

Organisation de la Sécurité sociale

Article premier

Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature, susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

L'organisation de la Sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles, et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations, dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci, et sous réserve des dispositions de la présente ordonnance.

ÉDITORIAL

Au moment de rédiger cet éditto, je tombe sur celui que j'avais rédigé en 2004 pour le bulletin du 44... Ceux qui l'ont encore peut-être aller le relire, c'est saisissant : on dirait qu'il a été écrit hier ! On dirait que les réformes de la protection sociale que nous voyons se mettre en place aujourd'hui sont l'exacte copie de ce que nous

LA RÉFORME DE LA SÉCU EST EN COURS, RESTONS VIGILANTS !



craignons il y a cinq ans ! Voyez : cette réforme préservera-t-elle une véritable solidarité ?.. Nous avons des raisons d'être inquiets sur ce

point car, comme le dénonce le magazine *Viva* : *"Depuis vingt ans, tous les plans visant à réaliser des économies comptables sur la santé n'ont abouti qu'à multiplier inégalités et injustices."* Notre vigilance est requise !

C'est bien cette solidarité face au risque de la maladie qui est mise à mal dans les réformes proposées. Il semble bien qu'aux yeux des tenants du libéralisme, cotiser en proportion de ses revenus pour redistribuer en fonction des

besoins soit une aberration ! Autant d'argent qui n'entre pas dans les circuits marchands et ne rapporte rien aux actionnaires ! Peu à peu, les réformes actuelles instillent des poisons marchands dans notre système solidaire de protection sociale (prétendue collaboration du privé à l'hôpital public, prix de journée élevé, franchises à la charge du seul malade...). Sans parler des essais de faire passer les dépassements d'honoraires pour une pratique normale et généralisée ! Combien de personnes à bas revenus devront choisir entre pouvoir se soigner correctement et pouvoir se loger et nourrir leur famille ?

Je concluais en 2004 en écrivant : *"Nous voulons nous informer, nous concerter et agir."* Aujourd'hui, j'écris : Agissons d'urgence avant que meure la solidarité dans notre système de protection sociale. Il nous faut défendre avec force les quatre principes fondateurs de la Sécurité sociale : solidarité entre les personnes et les générations, les milieux sociaux, les régions ; universalité (uniformité des droits et des devoirs sur l'ensemble du territoire) ; égalité d'accès aux services de santé ; équité contributive pour ne pas aggraver les inégalités de revenus.

Oui, il y a urgence à mettre en place nos comités de vigilance, si ce n'est déjà fait, et à nous aider les uns les autres à rester vigilants... et actifs !

CHRISTIAN VERKINDERE

- 3 ECHOS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- 4 LA MONTÉE DES INCERTITUDES
- 5 PROJET DE LOI PATIENTS-SANTÉ-TERRITOIRES (LOI BACHELOT)
- 6 VOUS ÊTES BIEN À L'APSECC
- 11 LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR LES CONGRÉGANISTES
- 13 VIE DES SECTIONS

Directeur de la publication : Jean Miossec
Comité de rédaction : Jean-Paul Bouland, Bernard Corbineau, Jean-Baptiste Navarro, Anne-Marie Poincloux, Michel Simonin, Franc Servajean.

redaction@apsecc.com
Adresse : 6 avenue Pasteur
93140 Bondy
Tél. 01 48 47 91 35
Fax. 01 48 49 78 55

—
Abonnement annuel : 7 euros
Prix au numéro : 1,75 euro

—
Réalisation : Bayard Service Edition
P.A. du moulin - allée Hélène Boucher
BP 60090 - 59874 Wambrechies Cedex
Tél. 03 20 13 36 60

—
Impression : Le Bon Caractère (Tourouvre, 61).
Dépôt légal : juillet 2009.
Tirage : 2 600 exemplaires.
CPPAP : 0410 G 89459.

VICHY, JANVIER 2009

ECHOS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

d'après les fiches d'appréciation remplies par les participants.

BRAVO ! 30 ans, toujours autant de vitalité, d'énergie, malgré l'âge de certains. L'Apsecc, c'est du sérieux, des gens qui croient en ce qu'ils font. Un lieu enrichissant de partage. Quelle ambiance sympa, fraternelle ! 30 ans : on a déjà toute une histoire.

J'AI DÉCOUVERT

- La protection sociale.
- Les luttes de l'Apsecc actuelle et de tous les prédécesseurs.
- L'action citoyenne pour la défense de nos droits sociaux, la solidarité avec tous les assurés sociaux.
- La solidarité avec les organisations syndicales et politiques, avec les associations de malades. Je voudrais creuser davantage l'analyse qui sous-tend les réformes.
- La priorité de la vie citoyenne sur l'institution.
- Le rôle des DLPS et des assistantes sociales.

J'attends avec impatience les fiches techniques.

- Que l'Apsecc peut aider ses membres à se libérer.

ATTENTION !

- A être vigilant sur le principe de solidarité de la Sécu.
- A ne pas mélanger, dans nos assemblées, les lieux de décision. Ne pas mélanger santé et lieux ecclésiastiques.
- Que les sections préparent davantage les amendements pour les orientations.
- Il faudrait plus de temps de débat avec les intervenants.
- Plus de démocratie.
- Approfondir les enjeux des décisions prises.
- Il faudrait donner aux nouveaux participants un glossaire pour expliquer le jargon.
- A garder le cap.
- Prendre impérativement le conseil de juristes professionnels pour éviter de perdre du temps sur les procédures de règlement intérieur.
- Ne pas trop pinailler !



Indemnités mensuelles des prêtres

Je demande à nos amis de Belfort d'excuser l'erreur que j'ai commise dans la plaquette sur les indemnités mensuelles des prêtres : j'ai inscrit leurs indemnités comme mensuelles,

alors qu'elles sont trimestrielles. Il convient donc de tout diviser par trois... ce qui ne donne pas le même résultat.

J. P. Bouland

Notez bien

Prochaine assemblée générale de l'Apsecc : 25 et 26 janvier 2010 à Paris (le lieu sera précisé en temps utile).

FICHE DE LECTURE LA MONTÉE DES INCERTITUDES

Robert Castel, Seuil, 23 euros



DEUX grandes idées circulent tout au long de cet ouvrage du sociologue Robert Castel : pour devenir un individu, il faut des supports ; depuis trente ans, une grande transformation bouleverse la société française.

Depuis le début de la modernité émerge une société des individus. Mais pour devenir des individus libres et responsables, il ne suffit pas de le vouloir ; il faut des supports. Premier support aux XVII^e et XVIII^e siècles : la propriété privée. Pour exister socialement et être assuré de l'avenir (maladie, vieillesse, chômage...), on cherche à posséder des biens. Deuxième support à partir de l'essor de l'industrialisation et de l'urbanisation : la propriété sociale. Le travail salarié permet de s'entourer de protections : droit du travail, protection sociale (assurances obligatoires, retraites ouvrière et paysanne en 1910, sécurité sociale généralisée en 1945...). Mais depuis les années 1970, cette société salariale subit une grande transformation. Jusque-là, elle était engagée dans une logique ascendante qui associait développement économique et progrès social. Et cela grâce à l'inscription de ses membres dans des collectifs : collectifs des travailleurs de la grande industrie, collectifs syndicaux, conventions collec-

tives, régulations collectives du droit du travail et de la protection sociale, pilotage de l'Etat social, essor des services publics.

Avec le nouveau régime du capitalisme postindustriel, nous sommes entrés dans une logique descendante. Et cela à cause d'une dynamique de décollectivisation et d'individualisation : travail en petites unités, mise en concurrence des salariés les uns avec les autres, carrières professionnelles discontinues, multiplication des individus par défaut (précaires, intérimaires, chômeurs, jeunes des banlieues issus de l'immigration) non intégrés au marché de l'emploi, réduction des protections garanties par la Sécurité sociale, invitation à s'assurer par soi-même, privatisation des services publics, demande de moins d'Etat.

Mais avec la crise financière, économique et sociale, on redécouvre le rôle de l'Etat social. Celui-ci n'aurait-il pas, tout en maintenant le couplage protection-emploi élaboré dans la société salariale, à imposer de nouvelles régulations (par exemple une sécurité rattachée à la personne du travailleur) aux secteurs de l'emploi livrés à la précarité, à l'intermittence, au chômage ?

JEAN MIOSSEC

NOUVELLES SOLIDARITÉS, NOUVELLE SOCIÉTÉ

84^e semaines sociales de France, les 20, 21 et 22 novembre 2009, à Paris Nord Villepinte, parc des expositions.

LES formes institutionnelles de solidarité continuent de s'étendre. Pourtant l'exclusion s'aggrave. Pour y répondre, de nouvelles formes de solidarité se mettent en place : entreprises d'insertion, commerce équitable, mobilisation médiatique en faveur des sans-abri, logement intergénérationnel...

Quelques pistes de réflexion explorées par la session : découvrir les nouvelles formes d'ex-

clusion, mesurer combien l'exclusion s'explique par la vision qu'une société se donne d'elle-même, penser et agir avec ceux qui éprouvent le regard d'une société qui veut soit les éloigner, soit s'éloigner d'eux, se rappeler l'apport révolutionnaire du message chrétien qui fait justement de la pauvreté et du manque le ressort d'un lien de fraternité.

Dans cette démarche, nous serons attentifs à ces formes de solidarité qui ne sont pas simples réponses à des problèmes précis mais annonciatrices d'un projet de société.

PROJET DE LOI HÔPITAL-PATIENTS-SANTÉ-TERRITOIRES (LOI BACHELOT)

CE PROJET suscite des réactions de la part des citoyens et des prises de parole de la part du gouvernement. Au cours du conseil d'administration de l'Apsecc des 11 et 12 mai, la commission santé a posé un certain nombre de questions, auxquelles il serait bon d'être attentif. Certaines auront peut-être trouvé une réponse au moment où vous lirez cet article. Ces quelques lignes sont une invitation à appréhender ce dossier à plusieurs pour nous faire un jugement.

QUELQUES QUESTIONS

1. Structure collégiale ou structure pyramidale? Qui compose les nouvelles instances? Quelle est la proportion des personnes élues et des personnes nommées? Qui désigne les personnes nommées: les représentants élus ou bien le gouvernement, et dans quelle proportion?
2. Le gros morceau de la loi concerne l'hôpital. Pouvoir aux médicaux, aux patients ou aux administrateurs financiers? Voici un point de vue engagé: *"La santé, comme la culture ou l'éducation, n'est pas un bien ordinaire. Le soin relève d'une altérité que seul le professionnel est capable de comprendre. Et parfois il faut savoir dépen-*

ser beaucoup pour peu, ou pour un acte sans rentabilité immédiate. Or le gestionnaire voit toujours midi à sa porte et la dépense excessive sans retour sur investissement est pour lui une faute" (Nord Eclair, 29 avril 2009). Qu'en pensez-vous?

3. Soins de proximité. Combien de fois dans le texte trouvez-vous *"l'accès de tous aux soins"*? Que vous inspire un texte comme l'article 1431 alinéa 2?

Continuons à dialoguer avec nos députés et sénateurs au cours de ce débat. Restons attentifs aux initiatives des syndicats, des associations et des partis politiques.

En tapant *"loi Bachelot texte"* sur un moteur de recherche, on obtient: projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients... A vos claviers !

Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, service des urgences.



Corinne Mercier / Ciric

BON DE PARRAINAGE
Nouvelles et Références du n° 117 au n° 120
(à photocopier librement)

Parrainé par.....

Adresse.....

Ville.....

Code postal.....

Nom et prénom du destinataire.....

Adresse.....

Ville.....

Code postal.....

Ci-joint un chèque (bancaire ou postal) de 7 euros à envoyer à :

Joseph Saint-Pé
219 avenue de Lattre de Tassigny
87000 Limoges



VOUS ÊTES BIEN À L'APSECC

LIMOUSIN : DES RELIGIEUSES S'EXPRIMENT

POURQUOI AI-JE ADHÉRÉ ? Parce que la question de la protection sociale m'intéresse, d'une façon générale et pour moi-même aussi. C'est un acquis précieux qu'on ne peut négliger.

D'autre part, je trouve que c'est compliqué de suivre la législation dans son évolution. En parler avec d'autres aide à voir plus clair.

De plus, c'est l'occasion de s'informer et d'échanger sur les questions qui se posent concrètement sur le terrain et d'être en lien avec d'autres grâce à la revue et aux comptes rendus des assemblées générales.

Enfin, nos rencontres sont des occasions de rencontres amicales non négligeables.

MARIE-THÉRÈSE LE GOFF

• J'ai entendu parler de l'Apsecc par un prêtre adhérent. Bien plus tard, une sœur de ma communauté m'a invitée à venir voir pour la première fois une réunion de section. Depuis, je continue et j'adhère car les sujets abordés m'intéressent.

L'opération *Livre blanc* m'a fait prendre conscience des différentes questions de la vie du clergé, surtout pour les prêtres qui vivent seuls.

Nous sommes peu nombreux et ce sont des questions importantes réfléchies à l'Apsecc. Je comprends mieux l'enjeu des questions de fond.

• Je suis à l'Apsecc depuis 1987, d'abord à Nantes puis je continue à Limoges. Je suis solidaire des sœurs non salariées pour améliorer les conditions de couverture sociale et de retraite.

Je crois en l'importance de militer en collectif pour faire évoluer les événements.

Actuellement, du fait du petit nombre et des âges, il me semble nécessaire de nous soutenir dans ce que nous avons à vivre en corps : congrégation et intercongrégations.

De plus, je suis correspondante de la section et je me sens une responsabilité pour permettre des actions et des avancées au niveau local et au niveau national.

J'aime aussi les valeurs défendues à l'Apsecc. J'apprends à connaître des lois, j'entends des discours politiques qui m'aident à mieux comprendre les thèmes traités au sein de l'association.

La participation à l'assemblée générale à Vichy pendant deux années me motive vraiment à chaque fois car il y a la force du groupe, les échanges sont possibles et les débats éclairants.

LA PRÉVENTION ET LES CONDITIONS DE VIE

D'accord pour éveiller les congrégations à la prise en compte dans les chapitres des questions personnelles de repos, de finances, de logement, de retraite, de lieux de parole libre ! Mais n'est-ce pas à la base qu'il est important d'abord et également que les sœurs soient actrices de leur vie en ayant la possibilité de

Avec l'autorisation de l'auteur.

BESSON : LE DÉLIT DE SOLIDARITÉ N'EXISTE PAS



s'exprimer dans leur quotidien et dans ce qu'elles vivent là où elles sont ?

UNE INITIATIVE DANS UNE CONGRÉGATION

Une enquête ou circulaire va être communiquée dans toutes les communautés de la province France par rapport à l'Apsecc. Le but est de savoir si les sœurs connaissent cette association, celles qui aimeraient la découvrir, celles qui adhèrent, pour une action de sensibilisation et de mobilisation concernant nos questions de protection sociale et autres.

Ensuite, l'objectif est de proposer une rencontre aux sœurs qui le veulent pour approfondir toutes leurs questions. L'équipe de préparation de cette initiative fera peut-être appel à une intervenante au moment opportun.

L'enquête sera transmise à d'autres congrégations qui le souhaitent et qui veulent mettre en place cette expérience. C'est juste un support qui peut être réajusté et qui peut aider à démarrer des échanges là où c'est possible.

DES RELIGIEUSES DE LIMOGES

POURQUOI J'AI ADHÉRÉ À L'APSECC

AU MOMENT où l'Eglise catholique est entrée dans la protection sociale de tous les Français, il m'a paru normal d'avoir la liberté de choix de ma mutuelle et j'ai choisi avec un petit groupe de prêtres amis une mutuelle locale plutôt que la mutuelle Saint-Martin. C'est le sens de mon adhésion à l'Apsecc :

me sentir concerné comme citoyen plus que comme membre d'un groupe particulier.

L'Apsecc donne les moyens de s'informer et de réfléchir ensemble, de me sentir relié aux acteurs du mouvement mutualiste et syndical qui défend un système de répartition plus que jamais nécessaire.

**XAVIER DURAND,
PRÊTRE À LIMOGES**

DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

- Quand, par qui, et pourquoi avez-vous adhéré à l'Apsecc ?

Christian Verkindere. J'ai adhéré en 1981 ou 1982 dès ma première année comme prêtre à La Baule: les autres prêtres (qui étaient presque tous à l'Apsecc) m'ont expliqué ce que c'était; j'ai dû participer dès cette année-là à l'atelier Prévention qui se réunissait à Nantes; ça me paraissait utile de réfléchir et de proposer des moyens pour rester en bonne santé (exercices physiques, repas, repos, examens périodiques...).

Les aspects intégration au régime général et retraite me branchaient peu. Ce n'est qu'après que j'ai vu les enjeux de la solidarité plus large qu'entre prêtres.

Christian Verkindere.



- Quelles appréciations portez-vous sur les actions de l'association ?

Globalement, je m'y retrouve bien (je crois que ça s'est bien entendu aux AG).

Je suis maintenant très sensible à une solidarité la plus performante possible devant les risques encourus dans le domaine de la protection sociale et donc d'accord pour la défendre puisqu'elle est effectivement menacée par les courants libéraux qui veulent la saper au nom de leurs idées libérales et mercantiles.

- Pourquoi y êtes-vous encore aujourd'hui ?

Exactement pour les raisons exposées ci-dessus !

- A votre avis, existe-t-il des objectifs que l'Apsecc devrait aujourd'hui poursuivre en priorité ?

Oui : la défense de cette solidarité menacée par le libéralisme ambiant en participant à des actions nationales ou locales avec d'autres associations.

De plus : continuer à prôner la prévention et l'équilibre de vie, en particulier pour ceux et celles qui sont soit isolés, soit hyper-débordés par le boulot.

Et encore : gagner à nos idées évêques, supérieur(e)s majeur(e)s, et Cavimac.

- Comment l'Apsecc est-elle perçue par vos confrères ? Dans votre diocèse ?

Elle est soupçonnée par certain(e)s d'être une coalition de fouteurs de m... (contestataires de gauche qui ne veulent pas faire

confiance et entendre raison) ! Mais, de plus en plus, des gens qui soupçonnaient l'Apsecc reconnaissent que nous sommes des gens qui ont de bonnes idées et avec lesquels il est bon de dialoguer.

Problème : les jeunes prêtres. Beaucoup sont à mille lieues de penser solidarité sociale (voir soupçons ci-dessus) et peu de ceux qui nous comprennent trouvent important de prendre du temps pour ça (ou sont déçus quand ils voient qu'on ne résout pas les problèmes en une seule année !)

- Pouvez-vous raconter un épisode, une anecdote, un souvenir, un moment fort ?

Qu'est-ce qui peut bien intéresser un lecteur de *Nouvelles et Références* ? Je ne vois pas bien ! Pour manifester contre les nouvelles franchises sur les boîtes de médicaments, je suis allé devant la préfecture de Nantes, répondant à l'appel de plusieurs syndicats et associations nantaises. Sur le chemin (en tram ou vélo, je ne sais plus), serrant le sac contenant les boîtes de médicament que j'ai pu rassembler autour de moi, j'imaginai la foule à laquelle j'allais me joindre autour d'une haute pyramide de boîtes de médicaments (action symbolique voulant marquer l'opinion).

Le temps d'attacher mon vélo, je découvre que nous sommes moins de cinquante et, me faufilant parmi ceux et celles qui écoutaient déjà un militant qui prenait la parole au mégaphone, je découvre que l'immense pyramide imaginée n'est qu'un petit tas d'une centaine de boîtes... Du coup, mes dix boîtes allaient peser lourd !

Commentaires amers entre militants de l'Apsecc (deux ou trois présents) sur les moutons qui se laissent tondre sans réagir... Comment conscientiser les masses sur ce qui les concerne au plus haut point : la solidarité ?

Nous avons poursuivi le travail dans ce sens et tenté de sensibiliser les prêtres et religieuses de Nantes par une information et une incitation à agir avec des syndicats et associations (pétitions sur Internet comprises).

Bon, finalement, j'ai trouvé un épisode (tragi-comique, mais pas si nul !).

Assemblée générale,
Pays de la Loire.



DEPUIS LA FONDATION...

MEMBRE du Grepo, j'ai été délégué par les copains du département de l'Ain – et non du diocèse, citoyenneté oblige! – pour participer à l'assemblée constitutive de l'Apsecc, les 29 et 30 mars 1980 à Saint-Denis.

Là, j'ai découvert l'aspect solidarité de la Sécu: cotiser au régime général de la Sécu, c'était vivre la solidarité avec tous les salariés. J'y ai aussi découvert que les mutuelles complémentaires des travailleurs – qui deviendront les mutuelles de France – défendaient une Sécu de haut niveau: cotiser à une mutuelle, suivant les orientations de celle-ci, c'est un bulletin de vote pour ou contre la Sécu!

De là, nous avons créé une section de la mutuelle des travailleurs de l'Ain. J'en étais le correspondant. L'année suivante, on me demandait de rentrer au CA. Puis ce fut l'Union régionale des mutuelles de France... participation au journal *Viva, etc.*

J'ai aussi pris conscience que la confiance aveugle que nous mettions en nos supérieurs n'était pas une attitude responsable et adulte. Quelque temps avant l'assemblée de Saint-Denis, un copain avait été hospitalisé et, à cette occasion, on avait découvert que la Saint-Martin de l'époque ne prenait pas en charge les frais d'hospitalisation. C'était l'assistance médicale gratuite qui avait financé. Du coup, j'avais adhéré à une chirurgicale pour éviter

un assistantat éventuel. Mais, cette solution individuelle ne me donnait pas satisfaction: comment sensibiliser tous les copains?

L'Apsecc est arrivée à point nommé pour me permettre une action collective et c'est par solidarité avec la corporation (!) que j'y suis encore: il faut être nombreux pour être entendu et représentatif.

Ayant un ministère particulier depuis une vingtaine d'années (aumônier de prison et des gens du voyage), j'ai très peu de contacts avec les prêtres du diocèse.

Il me semble que les nouveaux prêtres font une confiance aveugle à l'autorité, comme nous, il y a trente ans!

Les questions de leur protection sociale, de leur retraite, de leur équilibre de vie, sans parler de celle de leurs concitoyens, ne semblent pas les concerner. Comment leur faire prendre conscience qu'on les traite comme des mineurs?

COMMENT L'APSECC EST-ELLE PERÇUE ?

Dans ce diocèse, disons particulier, nous devons apparaître comme des contestataires systématiques. Ce n'est pas nouveau. D'ailleurs, les actions que nous avons pu mener (journée santé, sensibilisation au repos hebdomadaire...), nous les avons réalisées incognito (!) par le canal du conseil presbytéral.

LOUIS VAZZOLER



Louis Vazzoler, au centre.

DU 93

Je suis à l'Apsecc parce que citoyen. Et c'est en tant que tel que je veux partager. Certains confrères me disent : "Ah ! tu vas à ta secte !" C'est super que nous prenions notre vie en mains.

C'est un espace de parole libre, d'émancipation. C'est une école de citoyenneté, ne pas être assisté.

Un copain m'en a parlé. Je lui faisais confiance sur le souci de l'autre qu'il portait.

Solidarité entre prêtres et religieux(les). Cela nous a permis d'être plus adultes.

EN RETRAITE... ET TOUJOURS EN ÉVEIL

DEPUIS un an et demi, je suis prêtre à la retraite dans mon pays d'origine, au service d'une paroisse.

J'ai été heureux de laisser responsabilité et administration des paroisses, après cinquante-trois ans de ministère pour devenir prêtre au service. Je réponds à la demande. Je suis heureux de ce que je vis, surtout pour trois motifs :

- pouvoir célébrer au milieu d'un peuple varié, qui change chaque dimanche. Je retrouve parfois des amis d'enfance. Je célèbre des funérailles de personnes connues autrefois ;

- rester en lien avec des jeunes couples que je prépare au mariage, ou au baptême de leur enfant, des jeunes couples en CMR ou des plus anciens en ACO ;

- avoir un lieu de formation continue à Lyon, tous les mois, depuis plus de quarante ans, avec un théologien et un historien. Nous sommes huit, tous à la retraite. Nous échangeons à partir d'un livre pour l'année, chacun présentant aux autres un chapitre, avec les questions qu'il se pose ou en rapport avec l'actualité.

C'est surtout sur ce troisième point que je voudrais insister.

Nous avons besoin d'un réajustement théologique permanent.

Nous avons besoin les uns des autres pour entretenir notre pouvoir de réflexion, sinon la matière grise se dégenère.

L'écart entre les prêtres de générations différentes s'accroît. L'esprit critique par rapport à l'institution a besoin de se confronter. Nous avons des vides à combler, à propos de l'histoire de l'Eglise qui doit éclairer celle d'aujourd'hui. Nous avons besoin, tous les huit, de réagir différemment sur les grands sujets d'aujourd'hui : la laïcité, l'éthique, les mouvements sociaux, politiques, économiques, les courants spirituels...

Je pense à des prêtres qui sont en maison de retraite, surtout maison en dépendance, qui n'ont jamais eu cette occasion de réfléchir à plusieurs, par le passé et qui se replient et s'étiolent : plus rien ne les intéresse, ils n'ont plus de réaction, perdent toute autonomie de pensée... Et s'ils sont conscients du désastre, c'est la catastrophe morale !

Sauvons notre matière grise à tout prix, pour nous-mêmes et pour l'Évangélisation, en tous temps et y compris à la retraite, l'esprit viv jusqu'au bout.

ELIÉ ROYET

Prenez la parole

redaction@apsecc.com
http://apsecc.over-blog.com

Pensez à consulter pour vous informer

www.apsecc-sante.com - Le site de l'Apsecc.
www.ameli.fr - Assurance maladie en ligne.
www.cavimac.fr - Le site de la Cavimac.
www.mutuelle-saint-martin.fr - Le site de la mutuelle Saint-Martin.
www.viva.presse.fr - Viva magazine.

LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR LES CONGRÉGANISTES

Rencontre de la conférence des religieux et religieuses de France (Corref)
Le 31 mars 2009.

L'ÉCHANGE A ÉTÉ RÉEL

Nous avons bien spécifié que nous ne venions pas envoyés par les anciens ministres du culte (AMC) ou pour défendre leurs droits, mais parce que chaque congréganiste demeure citoyen à part entière et que, dans la société, la retraite complémentaire relève d'un droit commun.

LES ARGUMENTS DE LA CORREF

Les congréganistes sont pris en charge par leur communauté, ils n'ont pas de revenu personnel propre, ils bénéficient de la valeur d'entretien.

La Corref préconise toujours l'obligation de l'affiliation à la Cavimac pour tous les membres de toutes les congrégations. Certaines demandent une minoration de leurs

cotisations, elles ne pourront pas cotiser pour une retraite complémentaire. La Corref ne peut rien imposer à ses membres qui sont de sensibilité très différentes, elle peut aider à une réflexion.

LES ARGUMENTS DE L'APSECC

Sur le plan économique : bien sûr il y a le coût des cotisations aujourd'hui mais l'apport pour demain ne sera pas négligeable.

Sur le plan juridique : dans le droit social, rien n'interdit que les congréganistes puissent bénéficier de la retraite complémentaire, c'est une question d'interprétation des textes législatifs ou réglementaires. La valeur d'entretien peut-être estimée en argent, ce qui est un revenu.

Sur le plan philosophique : selon la loi, rien n'empêche de pouvoir prétendre à la retraite complémentaire. C'est un choix à faire. Se poser la question : pourquoi voudrait-on ne pas vouloir ?

La Corref c'est

400 supérieurs religieux et religieuses en France pour 408 instituts avec :
– 33666 religieuses (dont 2244 étrangères) et 4515 françaises à l'étranger ;
– 6751 religieux (dont 446 étrangers) et 1181 Français à l'étranger ;
– 1 348 moines.
Les 4 334 moniales en France sont partenaires de la Corref.

Rencontre Apsecc-APRC 3 mars 2009

L'allocation complémentaire aux partis (ACP) pour ceux qui ne disposent pas d'un minimum de ressources : elle a été relevée par la Cavimac au niveau de 85 % du Smic : 880 euros au lieu de 793 euros pour une personne seule ; 1 430 euros au lieu de 1 289 euros pour un couple. 512 AMC touchent l'ACP sur 10 560 qui sont partis. L'APRC demande à la Cavimac d'informer tous les partis.

L'USM2 (Union Saint-Martin 2) :

C'est un complément de retraite versé aux diocésains qui le demandent, sans conditions de ressources : 9,60 euros par trimestre pour les + 75 ans ; 5,75 euros par trimestre pour les 65-75 ans.

Revalorisation des pensions Cavimac pour les trimestres validés avant 1979 :

L'APRC discute avec le ministère pour obtenir le passage de 352 euros (pour 160 trimestres) au minimum contributif au moins normal

(584 euros), voire majoré (638 euros).

Mais une telle décision ne s'appliquerait qu'à ceux qui n'ont pas déjà liquidé leur retraite. L'APRC est décidée à se battre pour la faire appliquer aux déjà retraités.

La Cavimac soutient cette demande.

L'APRC doit faire une démarche auprès de la Corref pour la sensibiliser au soutien de ceux et celles qui sont partis.

Elle cherche à persuader la Cavimac de réaliser avec elle une démarche auprès du ministère. L'Apsecc serait bien sûr d'accord de participer à ce rendez-vous commun.

L'APRC s'est dite désireuse de connaître les résultats de la rencontre avec la Corref.

Pétition pour la retraite complémentaire des séminaristes : l'APRC soutient cette action initiée par l'Apsecc. Plusieurs de ses membres ont déjà signé la pétition.

1. APRC : Association pour une retraite convenable.

APSECC 44 LE COMITÉ DE VEILLE DE LA SECTION SE MET EN PLACE

L'urgence de se mobiliser pour défendre notre système de protection sociale ne vous a certainement pas échappé ! nous ne sommes ni aveugles ni sourds !

NON seulement nous percevons quelques bribes des réformes qui sont en préparation (loi Bachelot), mais nous constatons aussi que l'esprit de ces réformes se met déjà en place ! Par exemple :

- consignes qui sont données dans le domaine de la gestion des hôpitaux (exemple: réductions de personnel diminuant la qualité des soins et augmentant le risque d'accidents dus à la fatigue, au manque de pauses) ;
 - début de tarification à l'acte (T2A) avec le risque de chercher à rentabiliser l'institution en multipliant les actes rentables même lorsqu'ils sont peu utiles et en réduisant les soins nécessaires mais non rentables ;
 - impact sur ce que nous serons peut-être amenés à appeler le "pouvoir d'achat de soins" des citoyens puisqu'on s'aperçoit la solidarité voulue avec des prix de journée toujours augmentés, des franchises non seulement pour les consultations, mais aussi pour les analyses, les radios, les médicaments, les soins et les transports sanitaires... alors même que les cotisations ne diminuent pas !
- Resterons-nous inactifs devant ces menaces ?..
Un moyen d'action voté lors de la dernière



AG de Vichy (cf. p. 3 du n° 117 de N & R) est : "Mettre en place un comité de veille dans chaque section pour repérer les actions des syndicats et associations", pour "défendre une politique de santé fondée sur la solidarité."

Notre section ne sera pas à la traîne : déjà des adhérents se sont proposés pour former ce comité et le bureau de section a réfléchi à son rôle : collecter toutes les informations sur ce qui est en train de se mettre en place et qui, au nom de la recherche d'un équilibre budgétaire, met en péril la solidarité face aux risques dans le domaine de la santé (voir l'éditorial). Ensuite, informés de ce que d'autres envisagent comme action (liens avec le collectif santé de Nantes ; voir article dans ce bulletin), nous contribuerons à la mobilisation de notre corps social en diffusant les appels à des actions significatives avec d'autres. Il va sans dire que tous les autres peuvent contribuer au travail de ce comité en lui envoyant informations et encouragements !

Les appels à participer à des actions seront d'abord diffusés par courriel, d'où l'importance de transmettre vos adresses courriel à Jérôme (voir son appel dans ces pages). A charge ensuite à ceux qui recevront les messages de les transmettre à ceux qui ne sont pas internautes.

CHRISTIAN VERKINDER

BULLETIN D'ABONNEMENT ET/OU D'ADHÉSION

A envoyer à Joseph Saint-Pé
219, avenue de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

J'adhère à l'Apsecc (8 euros)
et je m'abonne à Nouvelles et Références
Total 15 euros

Je m'abonne seulement à Nouvelles et Références
7 euros les quatre parutions annuelles

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MARS 2009 RELIGIEUSES, PRÊTRES : VOTRE ÉQUILIBRE DE VIE M'INTÉRESSE

Article paru dans "La croix du Nord" du 14 mars 2009.

L'ASSOCIATION protection sociale et caisse des cultes (Apsecc) du diocèse de Cambrai a tenu son assemblée générale à Denain le 6 mars 2009.

Fondée dans la mouvance de l'Action catholique ouvrière (ACO), l'Apsecc se distingue de ce qui relève en propre de la protection sociale du clergé (Cavimac, mutuelle Saint-Martin...). Née en 1978, non confessionnelle, elle rejoint des prêtres mais aussi des religieux(les), voire des laïcs qui le souhaiteraient.

Libre choix de la mutuelle, carte d'assuré social, respect du secret médical, obtention du tiers payant, reconnaissance de l'invalidité, lutte contre les franchises, droit à la complémentaire pour les séminaristes, autant de sujets concrets qui sont "affaire de solidarité et de justice sociale", souligne Thierry Debrabant, aumônier diocésain de l'ACO, associé à la paroisse Jean-XXIII en Douaisis, qui vient d'achever son mandat à la présidence nationale de l'association.

Ils sont une soixantaine, séminariste, prêtres et religieuses, à adhérer à l'Apsecc Cambrai. Lors de l'assemblée générale à Denain, les membres du bureau – sœur Fabienne, Christophe, Charles, Jacques (de retour du congrès annuel qui s'est tenu en janvier à Vichy), Roland et Armand – ont insisté sur l'importance du bouche-à-oreille pour se faire connaître, notamment envers les prêtres de moins de 50 ans.

En carrefours, deux sujets ont été pointés : l'attention à la santé physique, mentale, spirituelle, avec, sous-jacente, la question "Quelle attention nous portons-nous les uns aux autres?"; enfin, l'attention de l'institution Eglise.

L'échange (de Sébastien, diacre, à Théo, prêtre de 85 ans) a été riche. "Ne devenons pas des machines à culte; pourquoi pas des lieux de partage par groupes d'âge?" (Roland);

"Nous avons une mission particulière, mais le meilleur signal est sans doute la qualité de notre relation avec les autres, c'est là que se réalisera quelque chose du royaume de Dieu" (Jean-Marc); *"A quand un référent santé par doyenné?"* (Henri, délégué à la protection sociale); *"L'amitié est le meilleur des médicaments"* (Michel); *"Le lundi, c'est mon dimanche"* (Jean-Marie); *"L'importance de la table commune, ceux qui y viennent, mais*



Une partie de l'assemblée.

aussi ceux qui ne nous rejoignent pas, cela m'interroge... Nous avons aussi du mal à dire je" (Christophe); *"Nous avons changé, nous faisons autrement qu'avant, soyons conscients d'avoir une belle expérience"* (Xavier).

Il a été décidé de communiquer sur l'Apsecc lors d'un prochain conseil presbytéral : outre la suggestion de la nomination d'une assistante sociale pour la vie religieuse et presbytérale, il a été souhaité que l'article *Equilibre de vie des prêtres*, de monseigneur Carré, archevêque d'Albi, soit débattu au sein des doyennés et des équipes d'animation pastorale.

Et rendez-vous a été donné pour une rencontre Apsecc le 4 mai midi (déjeuner prévu), chez les sœurs franciscaines oblates du Sacré-Cœur, à Abscon, autour du prochain numéro de la revue.

PHILIPPE COURCIER

DE SAÔNE-ET-LOIRE



DEPUIS plus de dix ans, nous demandions qu'un poste d'assistante sociale soit créé dans notre département. Nous avons transmis cette demande à l'évêque, aux vicaires généraux et épiscopaux... A chaque conseil presbytéral, des copains membres de l'Apsecc relançaient la question.

Notre évêque a écrit à tous les prêtres le 30 mars 2009: "Le conseil presbytéral a plusieurs fois débattu de la vie des prêtres dans notre diocèse. Des prêtres y réfléchissent, à différents endroits... Il se trouve que m'a été recommandée Mme X., mariée, mère de quatre enfants, âgée de 39 ans, ayant une expérience d'accompagnatrice et de coordination d'actions sociales... Je crois qu'elle peut être appelée prochainement à ce service d'accompagnement individuel de prêtres. Je pense surtout aux prêtres de plus de 65 ans, et aussi aux prêtres demandeurs d'une aide ponctuelle dans leur organisation du travail, ou qui souhaiteraient parler à un tiers en toute confidentialité. Cette lettre a pour but de vous faire savoir la disponibilité de cette femme qui respectera évidemment une grande discrétion, et qui pourra, sur demande, intervenir..."

Nous nous réjouissons de cette ouverture !

PAUL DEROCHE

Connaissez-vous le projet de loi : hôpital-patients-santé-territoires ?

Il nous concerne tous : informez-vous sérieusement ! Les enjeux sont importants ! Occupez-vous de la réforme, avant que la réforme s'occupe de vous !

Le saviez-vous ?

Quelques salaires mensuels...
www.argent-salaire.com

Salaire moyen ouvrier
non qualifié 1 300 euros
Smicard 1 038 euros
Thierry Henry 1 450 000 euros
Michel Drucker 38 000 euros
Johnny Hallyday 750 000 euros
Laurent Ruquier 40 000 euros
PDG Carrefour 275 000 euros
Patrick Poivre d'Arvor... 45 000 euros
Francis Cabrel 900 000 euros
Nicolas Sarkozy 19 331 euros

Salaire moyen cadre 3 540 euros
Député 5 400 euros
Dany Boon 2 166 667 euros
Jean-Philippe Thierry
(AGF) 1 900 000 euros
David Beckham 375 000 euros
Didier Drogba 405 000 euros
Caissière Carrefour 1 000 euros
Miss France 2009 4 000 euros
Fernando Alonso 1 625 000 euros
Richard Berry 91 667 euros

LE SAVIEZ-VOUS ? CONDUIRE APRÈS 75 ANS

À l'aube du XXI^e siècle, on n'est pas vieux à 70 ans ! on voyage, on apprend, on rencontre des gens, bref on vit pleinement. et, bien sûr, on conduit sa voiture... où est le problème ? La plupart des septuagénaires sont en pleine forme et tout à fait aptes à conduire. Ils ne présentent pas plus de danger sur la route que les autres conducteurs, contrairement à certaines idées reçues. (source : aviva.)

CONTRÔLE MÉDICAL À PARTIR DE 75 ANS

La conduite exige de bonnes capacités physiologiques et cognitives. Or celles-ci diminuent avec les années. Pour cette raison, de nombreux pays (Espagne, Danemark, Pays-Bas, Suisse, etc.) associent au renouvellement du permis de conduire le passage d'un examen médical, à partir de 65 ou 70 ans.

En France, les pouvoirs publics ont annoncé la mise en place d'un contrôle médical obligatoire à partir de 75 ans. Prévu pour 2004, sa mise en vigueur est reportée.

Mais, que vous soyez à l'avenir soumis à une obligation de visite médicale ou non, vous devez – quel que soit votre âge – savoir vous remettre en question et adapter votre conduite à vos capacités.

LE CERTIFICAT D'APTITUDE

Un certificat d'aptitude à la conduite sera peut-être obligatoire pour les candidats au permis et les plus de 75 ans. Ce dispositif pourrait être étendu aux autres conducteurs, le débat reste ouvert.

Il est prévu que ce certificat médical sera établi par un généraliste. Pendant la consultation, l'automobiliste doit répondre à un questionnaire médical. Le médecin effectue un examen clinique. Il délivre un certificat d'absence de contre-indication médicale à envoyer à la préfecture pour que le permis soit reconduit. En cas d'inaptitude, le cas n'est pas tranché. Fin 2003, le médecin devait envoyer son patient consulter un médecin libéral agréé par le préfet. Si l'inaptitude était à nouveau constatée, le conducteur pouvait en dernier recours subir un examen réalisé par les médecins membres de la commission départementale d'appel.

Le certificat obtenu, il est prévu qu'il devra être renouvelé régulièrement en fonction de l'âge et de l'état de santé du patient. Deux fois par an pour les 75 ans et plus, tous les cinq ans pour les 60 à 74 ans et tous les dix ans jusqu'à 59 ans. Affaire à suivre.

LES SENIORS, CATÉGORIE À RISQUE

Si les conducteurs seniors, selon les statistiques, ne provoquent pas plus d'accidents que la moyenne des

automobilistes, il apparaît tout de même qu'une zone à risque s'amorce à partir de 75 ans. Au-delà de ce seuil, plusieurs études ont démontré que ces conducteurs repassent dans une catégorie à risque... au même titre que les très jeunes.



LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Voici un extrait du communiqué de presse sur l'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite au CISR le 9 juillet 2003: "Ce rapport fait suite au comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 18 décembre 2002, où avait été annoncée l'instauration d'une évaluation médicale de l'aptitude à la conduite, avant la délivrance du permis de conduire, au cours de la vie active du conducteur et au-delà de 75 ans. La première étape de ce dispositif s'adressera au candidat au permis de conduire et au conducteur âgé d'au moins 75 ans" (La Voix du retraité n° 1190, novembre-décembre 2008).

MOTS CROISÉS - N°8

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APSECC

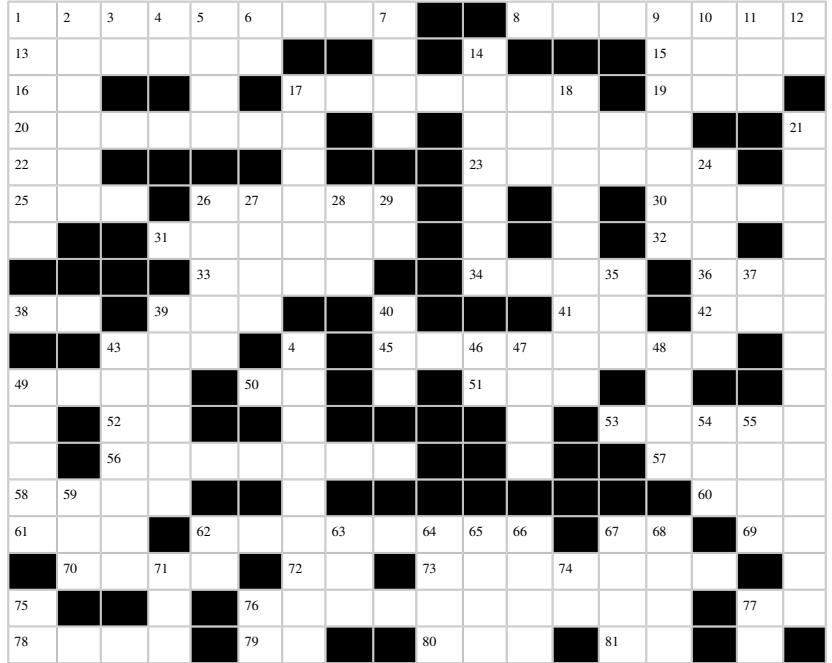
Par Paul Bretteville

HORIZONTALLEMENT

1. Son prénom est Franc (sans k). 8. Dans une association, il est d'administration, il est d'administration. 13. Balaam en possédait une célèbre. 15. Pronom. 16. Allez latin phonétique. 17. Le rédacteur en chef de *Nouvelles et Références*. 19. Dés-habillés. 20. Au CA, il porte le nom d'un commissaire télévisuel. 22. Le titane. 23. Un excellent vin. 25. Fabrique des automobiles. 26. Un vin apéritif. 30. Au Moyen-Orient ancien. 31. François-Xavier au CA. 32. Possessif. 33. Filets. 34. Courte promenade. 36 Boisson alcoolisée. 38. 3,1416. 39. En-deçà. 41. Saint de Bigorre. 42. Planté au sommet. 43. Vient de Lyon au CA. 45. Ceux d'avant. 49. Dans l'oeil et le jardin. 50. Saint normand. 51. L'esprit. 52. Forment le squelette. 53. Ce que fait le CA. 56. Un Michel qui vient de Verdun au CA. 57. Répandit. 58. Mademoiselle anglaise. 60. Sans ajout. 61. Petite patronne. 62. Marie-Thérèse au CA. 67. Possessif. 69. Le titane. 70. Terminé. 72. Laisse le choix. 73. Pleins de piquants. 76. Drôle de zèbre! 77. Préfixe privatif. 78. Poison. 79. Celui d'avant. 80. Plein le bol. 81. Sinistres initiales.

VERTICALEMENT

1. Trésorier de l'Apsecc. 2. Greffais. 3. Ile-de-France. 4. Versus. 5 Fils de Jacob. 6. Pronom personnel singulier. 7. Pronom personnel pluriel. 9. Reniflées. 10. Choisi pour siéger. 11. Pronom per-



sonnel pluriel. 12. Article défini. 14. Secrétaire du CA. 17. Marie-Jo au CA. 18. Lucien de Cherbourg au CA. 21. La fonction du conseil de l'Apsecc. 24. Ont du charme. 26. Andrée de Belfort au CA. 27. César fut poignardé à celles de Mars. 28. Une sinistre armée. 29. Personnel familial. 35. Train rapide. 37. Adresse de mon ordinateur. 49. Dos d'âne sur la route. 40. Pour faire la peau. 43. Le prési-

dent de l'Apsecc. 44. Anne-Marie au CA. 46. Adm-nistre l'Apsecc. 47. Parus. 48. Saisons chaudes. 49. Dans un test. 54. Rien de jadis. 55. Fait paraître. 59. Allez latin. 62. L'entrée dans le Wurtemberg. 63. Il y en eut un à Berlin. 64. Promenade. 65. Gros instrument. 66. Longues périodes. 67. Céréales. 68. Derrière. 71. Pour faire avancer la monture. 74. En serre. 75. Pronom. 76. Exclamation. 77. Fin de participe.

SOLUTION DES MOTS CROISÉS N° 7

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	O	R	G	A	N	I	S	A	T	I	O	N
2	R	E	P	R	I	S	E	S		S	T	E
3	I	G	S		S	O	C	I	A	L	E	
4	E	I				B	U	L	L	E	S	
5	N	M	O		M	A	R	E	E			M
6	T	E		P	A	R	I	S		A		O
7	A	S		A	N	E	T		I	M	B	U
8	T		P	R	E	S	E	N	T	E	E	S
9	I	N	U	I	T			I	O	D	A	S
10	O	B	L	A	T	U	R	E		E	U	E
11	N		L	S	E	S	A	S		E	X	E